

> La réglementation impose la substitution lorsque cela est techniquement possible.

Description de l'utilisation du produit

L'extraction d'arômes, de parfums, d'huiles essentielles et de composés organiques en général se fait à partir de végétaux, de produits alimentaires ou de produits intermédiaires liquides. L'extraction liquide-liquide se fait dans un réacteur agité.

Avis sur la substitution

La substitution est possible (produit ou procédé) moyennant des adaptations du mode opératoire. Les solvants aromatiques, notamment le toluène, doivent être écartés du fait de leur nocivité.

Produits de substitution

Éthanol ou cyclohexane

Le procédé doit être adapté au nouveau solvant (coefficients de solubilité/distillation).

Nota : ce procédé entraîne un risque important d'incendie/explosion.

Procédé de substitution

Substitution par du CO₂ supercritique

Ce changement de procédé radical rend nécessaire des études et des investissements conséquents.

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](https://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAS 4 • Mise à jour septembre 2018

Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr